

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 MARS 2016 sous la présidence de M. PIEDNOIR, Maire

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal pour l'exercice 2015.

- Le Conseil, à l'unanimité (Monsieur le Maire n'ayant pris part ni au débat, ni au vote), a approuvé le compte administratif 2015 qui s'établit comme suit :

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	818 121.42 €	
Opérations de l'exercice	9 159 205.52 €	10 676 016,48 €
TOTAUX.....	9 977 326.94 €	10 676 016.48 €
Résultats de clôture	/	698 689.54 €
Restes à réaliser	267 561.18 €	272 007.44 €
Totaux cumulés	10 244 888.12 €	10 948 023.92€
Résultats définitifs	/	703 135.80 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de procéder à l'affectation du résultat 2015 comme suit :

Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre des exercices antérieurs : Excédent : 164 856.86 €
 Un résultat d'exécution de fonctionnement au titre de l'exercice écoulé : Excédent : 714 739.43 €
 Soit un résultat à affecter : **879 596.29 €**

* Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001 du BP 2016) hors restes à réaliser :
- 180 906.75 €

* Solde des restes à réaliser en investissement : 4 446.26 €

* Affectation obligatoire (besoins à couvrir - ligne 1068 du BP 2016) : 176 460.49 €
 et de décider, d'affecter une somme de **703 135.80 €** à la ligne 002 du BP 2016.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit:

- Taxe d'habitation : **16.94%**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41.00 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **54.09 %**

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé le budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 8 702 962.80 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 4 016 490.93 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution d'une subvention au CCAS d'un montant de 282 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution d'une subvention à l'association Enfance et Jeunesse d'un montant de 314 700 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution d'une subvention à l'OGEC Notre-Dame d'un montant de 65 151 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2016 pour un montant de 534 023 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la passation d'une convention entre la commune et l'association « Le Souvenir », gestionnaire de la restauration de l'école Notre-Dame, validant le principe d'une participation financière de la commune à hauteur de 0.70 € par repas.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR 2016), pour participer au financement des travaux de construction des nouveaux ateliers municipaux estimés à 1 500 000 € HT, à hauteur de 35 %, soit 525 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau, pour participer à la mise en œuvre du plan de gestion différenciée (acquisition d'un quadricycle électrique et actions de communication) estimée à 60 800 € HT, à hauteur de 18 240 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une aide du Conseil Régional des Pays de la Loire, pour participer à la mise en œuvre du plan de gestion différenciée (acquisition d'un quadricycle électrique et actions de communication) estimée à 60 800 € HT, à hauteur de 18 498 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de deux parcelles de terrain appartenant à Mme HUEZ comme suit :

- AR n°259, d'une surface de 2 582 m², située chemin du Bas des Vaux, à hauteur de 0.25 € du m², soit 645.50 €.
- AT n°023, d'une surface de 2 396 m², située La Diablerie, à l'euro symbolique

- Le Conseil, à l'unanimité, a entériné le principe et les modalités de la concertation au titre de l'article L. 103-2 du code de l'urbanisme, dans le cadre du projet d'urbanisation du hameau de la vallée. Le Conseil a également approuvé les objectifs poursuivis dans ce projet d'aménagement.

- Le Conseil, à l'unanimité, a chargé Monsieur le Maire de signer les marchés avec les entreprises ayant proposé l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle Jacques Brel comme suit :

LOT		ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANT HT	MONTANT TTC
1	Gros-œuvre – Déposes	BOUDIER	21 766,28 €	26 119,54 €
2	Menuiseries aluminium	DAVID	10 750,00 €	12 900,00 €
3	Menuiseries bois	OUEST BOIS	34 655,31 €	41 586,37 €
4	Cloisons sèches	CHIRON	21 758,71 €	26 110,45 €
5	Faux plafonds	ROUSTEAU	22 506,28 €	27 007,54 €
6	Carrelages – Faiences	CARELLA	8 348,67 €	10 018,40 €
7	Peintures – Sols collés	GOUIN	26 992,87 €	32 391,44 €
8	Equipements scénique (scène – rideaux de scène)	LEBLANC	30 740,00 €	36 888,00 €
9	Eclairage scénique – Sonorisation	SCENGO	38 372,18 €	46 046,62 €
10	Plomberie – Chauffage – Ventilation	ACS	41 648,83 €	49 978,60 €
11	Electricité – Courants faibles	ETI	71 007,03 €	85 208,44 €
TOTAL			328 546,16 €	394 255,39 €

- Le Conseil, à l'unanimité, a approuvé la modification des statuts du SIVU pour la coordination gérontologique d'Outre Maine lesquels tiennent compte de la création au 1^{er} janvier 2016 d'une nouvelle commune Longuenée en Anjou regroupant La Meignanane, La Membrolle sur Longuenée, le Plessis-Macé et Pruillé.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de recruter deux agents saisonniers pour le camping municipal, pour une période maximale située entre la mi-avril et la mi-octobre. L'un des deux agents sera recruté en référence au grade d'animateur, et le second en référence au grade d'adjoint d'animation.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de modifier le tableau des effectifs municipaux comme suit :

Création :

* un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/04/2016.

Suppressions :

* un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet au 01/04/2016

* un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (31h50 hebdomadaires) au 01/04/2016

* un poste d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet au 01/04/2016

* un poste d'Agent de maîtrise à temps complet au 01/04/2016

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention de l'Etat pour les bourgs-centres pour financer les travaux de réhabilitation du groupe scolaire Jean Madeleine (toiture terrasse de l'école maternelle, sanitaires de l'école élémentaire) estimés à 150 000 €, à hauteur de 50 %, soit 75 000 €.

- Le Conseil, à l'unanimité, a décidé de solliciter une subvention de l'Etat pour les bourgs-centres pour financer les travaux de construction des ateliers municipaux estimés à 1 500 000 €, à hauteur de 43 %, soit 645 000 €.

Fait à MONTREUIL-JUIGNE le 9 mars 2016.

**Le Maire,
Stéphane PIEDNOIR**